

Mot de bienvenue : Symposium du Réseau des CAVAC

Monsieur Bouchard, Madame Ayotte, madame Gaudreault, Dr Beauséjour, Dr Corbin, mesdames, messieurs ...

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui, au nom du Réseau des CAVAC, à ce tout premier Symposium organisé au Québec dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Il nous est apparu important de souligner cette semaine consacrée à ces femmes et ces hommes qui chaque jour luttent pour surmonter leur traumatisme.

L'organisation de cet événement a été rendue possible grâce à la participation financière et le soutien technique du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le travail du comité organisateur, formé de quatre directions des CAVAC.

Nous soulignons aujourd'hui les vingt ans de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels*. Cette *Loi* introduisait des mesures destinées à répondre aux besoins et aux préoccupations des personnes victimes d'actes criminels. Ainsi, elle définissait la notion de "victime" et reconnaissait les droits et les responsabilités s'y rattachant.

La *Loi* prévoyait également l'institution du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et la reconnaissance et le financement des CAVAC. Dans les années qui suivirent, avec la participation et le soutien du milieu, onze CAVAC sont mis sur pied à travers la province. Toutefois, à cause des contraintes budgétaires, il

faudra attendre encore plusieurs années avant de voir s'étendre le réseau des CAVAC. Aujourd'hui, on compte 17 CAVAC répartis dans autant de régions du Québec et des services dans les 57 palais de justice de la province. Le personnel des CAVAC travaille en concertation avec plusieurs partenaires tels les policiers, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les organismes communautaires ainsi que le réseau de la Santé et des services sociaux. L'expertise des CAVAC s'est bâti sur le terrain, en contact direct avec les victimes. Les services offerts se sont donc développés à partir des besoins exprimés par ces dernières. En 2007-2008, près de 60 000 victimes, proches ou témoins d'un crime ont bénéficié des services des CAVAC de la province.

Le Réseau des CAVAC tient également à souligner lors de cette semaine le courage et la détermination de ceux et celles qui, après avoir été victimes, décident de confronter leurs agresseurs en portant plainte à la police.

Bien qu'il n'est pas toujours facile pour les victimes de traverser toutes les étapes du processus judiciaire, c'est souvent pour elles une façon de s'affirmer face à l'agresseur et le meilleur moyen d'assurer leur sécurité. Si elles sont soutenues et accompagnées adéquatement, les victimes sortent généralement gagnantes du processus judiciaire.

En effet, les personnes victimes d'actes criminels vivent à des degrés divers de la peur et de l'impuissance. Elles portent souvent la honte de l'agression et disent souvent ne plus se sentir en contrôle de leur vie. En dénonçant leur agresseur et en racontant ce qui leur est arrivé, elles se libèrent de cette honte. En dénonçant, elles redonnent à l'agresseur la pleine responsabilité de ses actes. Dénoncer,

c'est un geste d'affirmation et d'autodétermination. Dénoncer, c'est reprendre du pouvoir et du contrôle sur sa vie.

Toutefois, il ne faut pas ignorer que c'est une étape difficile à traverser. Il est donc important que ces personnes soient soutenues, informées et accompagnées tout au long du processus judiciaire. Même si pour certaines victimes, la dénonciation peut s'avérer difficile, le Réseau des CAVAC s'efforce de rendre cette expérience moins pénible et ce, depuis 20 ans.

En terminant, je tiens à remercier toutes les intervenantes et les intervenants qui travaillent chaque jour à la cause des victimes d'actes criminels.

**Kathleen Dufour
Directrice générale du CAVAC de l'Outaouais
Pour le Réseau des CAVAC**